



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation de la profession de musicien intervenant

Question écrite n° 45033

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart appelle l'attention de Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur la démarche de revalorisation du métier de musicien intervenant. Les musiciens intervenants titulaires du DUMI sont des professionnels détenant un diplôme de niveau 6 selon la classification RNCP, mais ils ne peuvent pas accéder à la catégorie A par voie de concours dans leur discipline. Ainsi, il serait opportun de créer un nouveau cadre d'emploi de professeur d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et de proposer une revalorisation de toute la filière culturelle de la fonction publique territoriale en équivalence aux personnels enseignants et de direction de l'éducation nationale. Mme la députée lui demande donc quelle est sa position sur le sujet. En outre, elle souhaiterait savoir quelles réponses son ministère compte apporter à la revalorisation susmentionnée.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45033

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Transformation et fonction publiques](#)

Ministère attributaire : [Transformation et fonction publiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2055

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)